

accordée, c'est-à-dire que ce statut absolument colonial est resté en vigueur jusqu'à il y a 30 ans.

Le moins qu'on puisse dire de l'attitude fédérale pendant cette période, c'est qu'elle a été caractérisée par une bienveillante négligence. Les services ne sont toujours arrivés que longtemps après que la demande ne s'en fut fait sentir. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il y a eu des années où le conseil territorial ne s'est pas réuni du tout. Par défaut, l'administration du territoire est restée entre les mains de la GRC. Ce sont des missions religieuses qui ont assuré l'enseignement, les services de santé et de bien-être. En 1953, le premier ministre Louis Saint-Laurent disait, à propos de cette attitude du Sud à l'égard du Nord pendant cette période: «Il semble que nous ayons administré ces vastes territoires du Nord de façon presque continuellement distraite».

Cela n'a changé qu'avec la Seconde Guerre mondiale, qui a donné au Grand Nord une importance stratégique pour le gouvernement fédéral. D'un seul coup, on s'est mis à construire des routes, la présence fédérale a commencé à se faire sentir. Devant cette attention nouvelle, les habitants des territoires ont demandé à prendre une part active à l'évolution qu'ils voyaient se dérouler sous leurs yeux. Ils ont gagné une première bataille en 1947, année où les Territoires du Nord-Ouest ont été autorisés à envoyer leurs premiers représentants au Parlement. Une deuxième étape était franchie en 1951 avec l'élection de trois membres du conseil qui faisaient jusque-là l'objet d'une désignation. Enfin, une lueur de gouvernement responsable est revenue dans les Territoires du Nord-Ouest, 84 ans exactement après le reste du pays. En fait, si ma mémoire est exacte, les électeurs canadiens de l'Arctique oriental n'ont pas pu voter avant 1961.

Il y a eu peu de nouveau jusqu'aux années 60. En succession rapide, les règles ont été modifiées pour permettre l'élection d'un nombre de plus en plus grand de membres du conseil. L'influence directe d'Ottawa a diminué en conséquence. En 1970, l'administration locale avait l'autorisation de prendre à sa charge divers services tels l'enseignement, l'aide sociale et les affaires municipales. A cette époque il y avait un désintéressement presque total du sud du Canada à l'égard du Grand Nord.

Si un certain élan a semblé se faire jour en faveur du développement de l'administration locale, un autre facteur cependant est entré en jeu à l'époque. On a découvert du pétrole et du gaz dans le haut Arctique. Les réserves énergétiques du Nord ont suscité un intérêt national. Le gouvernement fédéral a été forcé de modifier son attitude séculaire envers le Nord. La douce négligence ne faisait plus son affaire. Il est passé au contrôle direct. Dans le cas du bill C-48, la confiscation pure et simple est devenue de rigueur.

Vers 1974, dix ministères de l'État étaient vraiment implantés dans le Nord. Chose compréhensible, le gouvernement territorial considérait leurs activités avec méfiance. Une présence fédérale aussi marquée anéantissait les efforts de ceux qui voulaient organiser un gouvernement local. C'est pourquoi les habitants s'y opposaient vigoureusement. Devant une telle opposition, le gouvernement fédéral a été contraint de faire adopter un projet de loi visant à renforcer le conseil territorial qui, en 1974, devenait enfin un organisme entièrement élu.

Il est évident, d'après les faits exposés ci-dessus, que toutes les initiatives fédérales visaient les ressources septentrionales.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Il faut souligner que l'aménagement du réseau routier du Yukon, la construction d'un chemin de fer au nord de Pine Point et la construction de la route du Mackenzie et de la route Dempster étaient liés à l'exploitation immédiate ou ultérieure des ressources.

● (1650)

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, l'administration locale du Nord est devenue relativement complexe. Elle détient des pouvoirs législatifs comparables à ceux des provinces sauf dans quelques domaines importants, dont, surtout, la fiscalité, le pouvoir de décider comment dépenser les revenus. De plus, toutes les ressources naturelles, à l'exception du gibier, relèvent toujours exclusivement du gouvernement fédéral. Ces ressources comprennent les terres, bien sûr, et au Yukon il est très difficile, voire impossible à un habitant d'acheter un bout de terrain, même pour y construire sa maison.

Bien que les habitants de ces territoires soient fiers du statut politique qu'ils ont réussi à obtenir, ces restrictions injustes limitent encore considérablement leur capacité de se gouverner eux-mêmes. Comme ils n'exercent aucun contrôle sur leurs ressources naturelles et qu'ils n'en tirent aucune redevance, ils n'ont pas les revenus nécessaires pour financer leur administration locale et poursuivre leur objectif d'accéder un jour au rang de province.

Voici ce que j'écrivais en 1974 dans un rapport sur les répercussions sociales et économiques du projet de pipe-line de la Foothills: Les principales sources de recettes des Territoires du Nord-Ouest étaient les droits exigés du secteur privé pour des licences, dans une région où la plus grosse entreprise est l'administration publique; une taxe sur le carburant dans une région où l'essence peut coûter jusqu'à deux fois plus cher que dans le Sud; une taxe sur les boissons alcooliques dans une région où l'alcoolisme fait énormément de ravages; et une taxe de vente générale dans une région où la plus grande partie de la population vit en deçà du seuil de la pauvreté.

Les habitants du Nord n'ont pas encore aujourd'hui le droit d'établir leurs priorités financières ou la façon de dépenser leurs impôts, et ne tirent pas encore assez de recettes des ressources pour nourrir le moindre espoir de se gouverner eux-mêmes un jour. L'Arctique du Canada demeure zone coloniale. En même temps, sa population augmente, car les attentes suscitées par la mise en valeur éventuelle des ressources provoquent une demande sans précédent au niveau des services, services que les territoires n'ont pas les moyens financiers de s'offrir à eux-mêmes. Voilà dans quelle situation se trouve le Nord à l'heure actuelle. Sur ce plan, le bill C-48 ne fera qu'aggraver les choses.

Mon parti souhaite que le Yukon devienne une province. Nous sommes en faveur d'un régime local puissant dans les Territoires du Nord-Ouest. Mais l'autogestion demeurera une chimère pour le Nord aussi longtemps que le gouvernement fédéral continuera à considérer la région comme une colonie taillable et corvéable à merci. Le Nord demeurera une colonie tant que le gouvernement fédéral ne lui permettra pas de recevoir une part plus équitable du produit des ressources et tant que les habitants de cette région n'auront pas les mêmes droits et privilèges que ceux du Sud.

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement fédéral change. J'espère que ce dernier tirera des leçons de l'histoire et adoptera des mesures législatives qui répondront aux besoins